

<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

**CIRCULAIRE**  
Le 2 novembre 2011

**SUSPENSION D'UN PARTICIPANT AGRÉÉ  
MF GLOBAL CANADA CIE**

À la suite d'une réunion extraordinaire du Comité spécial de la réglementation (le Comité) de Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) tenue le mardi 1<sup>er</sup> novembre 2011, le Comité a ordonné, en vertu de l'article 3008 des Règles de la Bourse, la suspension de MF Global Canada Cie en sa qualité de participant agréé de la Bourse.

Cette suspension est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2011.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M. Jacques Tanguay, vice-président, Division de la réglementation, au 514 871-3518, ou à l'adresse courriel [jtanguay@m-x.ca](mailto:jtanguay@m-x.ca).

Jacques Tanguay,  
Vice-président, Division de la réglementation

Circulaire no : 166-2011